

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION  
ET  
INFORMATIONS

**Juillet 2018**  
NUMERO SPECIAL N° 45

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

**<http://www.manche.gouv.fr>**

**Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....	2
<i>Décision n° 2018- 08 du 12 juin 2018 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet.....</i>	<i>2</i>
<i>Arrêté DDTM-DIR-2018-09 du 12 juillet 2018 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche à certains collaborateurs concernant les missions non déconcentrées du SML.....</i>	<i>3</i>
<i>Arrêté DDTM-DIR-2018-10 du 12 juillet 2018 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER à certains de ses collaborateurs.....</i>	<i>4</i>
<i>Arrêté DDTM-DIR-2018-11 du 12 juillet 2018 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER aux ordonnateurs secondaires délégués.....</i>	<i>8</i>
<i>Arrêté DDTM-DIR-2018-12 du 12 juillet 2018 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche à certains agents en matière de fiscalité de l'urbanisme.....</i>	<i>11</i>
<b>DIVERS.....</b>	
<b>CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES, GRANVILLE, ST HILAIRE DU HAROUE, MORTAIN, ST JAMES ET CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS DE ST JAMES.....</b>	
<i>Avenant n° 1 du 29 juin 2018 à la décision portant délégation de signature - Version n° 5 - Janvier 2018.....</i>	<i>12</i>

---

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

---

***Décision n° 2018- 08 du 12 juin 2018 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet***

M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche  
DECIDE

Article 1 :

En mon absence, tous les actes de l'annexe jointe pourront être signés, pour l'ensemble des personnels concernés par :

- M. Karl KULINICZ, ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1<sup>er</sup> groupe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,
- ou par M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche.

Article 2 :

Pour l'ensemble des personnels concernés et en qualité de responsable des fonctions liées au domaine des ressources humaines :

- sont autorisées à signer les actes A, B, C, D, E, F, G, H et J figurant en annexe :
  - Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en tant que secrétaire générale et responsable du service Secrétariat Général
  - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX, la décision qui lui est conférée, est donnée à Mme BAUDEVIEUX Milcah, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité pilotage et ressources humaines du service Secrétariat Général
- sont autorisées à signer les actes E, H figurant en annexe :
  - Mme Milcah BAUDEVIEUX, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité pilotage et ressources humaines du service Secrétariat Général
- sont autorisés à signer les actes A figurant en annexe :
  - Mme Marie-Noëlle MABIRE, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité budget comptabilité logistique et immobilier du service Secrétariat Général
  - M. Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service aménagement durable des territoires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018
  - M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service Expertise Territoriale Risques et Sécurité
  - M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des TPE, en tant que chef du service environnement
  - M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration, en tant que chef du service habitat construction et ville
  - Mme Maïwenn BERROU, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service économie agricole et des territoires jusqu'au 31 août 2018
  - Mme Catherine SIMON, inspecteur santé publique vétérinaire, en tant que chef du service économie agricole et des territoires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018
  - Mme Natacha COLINOT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant qu'adjointe au chef du SEAT
  - Mme Claire DAGUZE, administrateur principal des affaires maritimes, chef du service mer et littoral jusqu'au 31 juillet 2018
  - M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service mer et littoral à compter du 1<sup>er</sup> août 2018
  - Mme D'HERVE Célia, administrateur des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle pêches et activités maritimes
  - M. Sébastien SAILLENFEST, ingénieur divisionnaire des TPE, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord
  - M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre
  - Mme Sophie BLAINVILLE-WELLBURN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud.

Signé : Le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER

ANNEXE de la décision n° 2018- 08 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet

Récapitulatif décision interne « gestion du personnel »

A- Ordres de missions

B- Grèves

B1 – Établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

B2 – Notification aux agents figurant sur la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

C- Congés, autorisations d'absence et aménagements d'horaires accordés par le service pilotage et fonctions supports sous réserve de remplir les conditions d'octroi et prévus à l'annexe 1 du règlement intérieur

C1 – Octroi des autorisations d'absence liées à la naissance : séances de préparation psycho-prophylactique, aménagement des horaires de travail pour les femmes enceintes à partir du 3<sup>ème</sup> mois de grossesse, allaitement

C2 – Octroi du congé de présence parentale

C3 – Autorisations d'absence aux sapeurs-pompiers volontaires

C4 – Octroi des congés pour période d'instruction militaire ou dans la réserve opérationnelle

- C5 – Octroi des congés et autorisations d'absence pour exercice du droit syndical ou formation syndicale
- C6 – Octroi des autorisations d'absence liées à l'ASCEE et l'ASMA
- C7 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du bureau, du conseil d'administration et de l'assemblée générale du RIA
- C8 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du conseil d'administration ou de ses commissions de la MGEN pour les élus
- C9 – Octroi des autorisations d'absence pour assister à l'assemblée générale de la section MGEN pour les adhérents
- C10 – Octroi des droits et autorisations pour formation professionnelle
- C11 – Octroi des congés pour accompagnement d'une personne en fin de vie
- C12 – Octroi du congé de représentation pour le bénévole d'une association
- C13 – Octroi des congés pour validation des acquis de l'expérience, pour bilan de compétences
- D – Don de congé pour enfant gravement malade
- E- Compte-épargne temps
- E1 – Décisions relatives au compte-épargne temps : prise en compte du nombre de jours annuels portés sur le compte-épargne temps, décision d'attribution d'un congé au titre du compte-épargne temps et toute autre décision
- F- Agents du corps des agents d'exploitation des TPE et du corps des chefs d'équipe des TPE spécialités « routes et bases aériennes »
- F1 – Recrutement, nomination et gestion
- G- Ouvriers des parcs et ateliers (OPA)
- G1 – Tous actes de gestion
- H- Vacataires
- H1 – Recrutement et tous actes de gestion des vacataires recrutés ou gérés au plan local y compris octroi :
  - 1° des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus,
  - 2° des congés pour raisons familiales, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle,
  - 3° des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement
- I- Nouvelle bonification indiciaire
- I1 - Arrêté de définition des fonctions ouvrant droit à l'attribution de points de NBI et détermination du nombre de points correspondant à chacune de ces fonctions.
- I2 – Arrêtés individuels d'attribution de points d'indice dans le cadre de nouvelle bonification indiciaire (décrets 2001-1161 et 2002-1162 du 7 décembre 2001)
- J- Conventions de stage
- J1 – Signature des conventions de stages passées entre un établissement et un service public et la DDTM pour l'admission des stagiaires pour une période déterminée
- K- Commissions locales
- K1 – Constitution des commissions locales : comité technique (CT), comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- L- Intérim
- L1 – Établissement des décisions d'intérim des chefs de service et des chefs d'unité
- M. Autorisation d'exercice des fonctions en télétravail



**Arrêté DDTM-DIR-2018-09 du 12 juillet 2018 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche à certains collaborateurs concernant les missions non déconcentrées du SML**

- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 20 ;  
 Vu l'arrêté du Premier Ministre du 25 septembre 2015 portant nomination de M. Jean KUGLER directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ;  
 Vu l'arrêté du Premier Ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;  
 Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2009 listant les agents affectés à la direction départementale interministérielle des territoires et de la mer de la Manche ;  
 Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;
- Article 1 : Délégation de signature est donnée à :
- M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche;
  - M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service mer et littoral à compter du 1er août 2018;
  - M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques agricoles, responsable par intérim du pôle navigation professionnelle et de plaisance pour a) b) d) e) f) h) i) j) et k) uniquement ;
  - M. Pascal DOURNEL syndic principal 2ème classe, et M. Pascal DUPONT Syndic des gens de mer 1ère classe pour le f) et k) uniquement ;
  - M. Gérard LEMOINE syndic principal 2ème classe, pour k) uniquement ;
- à l'effet de signer les décisions suivantes :
- a) Représentation locale et en justice de l'Établissement National des Invalides des la Marine (ENIM), ordonnancement secondaire des dépenses de l'ENIM pour les prestations versées pour le département de la Manche,  
Décret n°53-953 du 30 septembre 1953 modifié relatif à l'organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine.
  - b) Établissement et visa des dossiers de proposition de qualification initiale des risques accident du travail maritime, maladie en cours navigation et maladie hors navigation pour les marins relevant de l'ENIM  
Décret du 17 juin 1938 modifié relatif à l'organisation et à l'unification du régime d'assurances des marins et décret n°53-953 du 30 septembre 1953 modifié relatif à l'organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine.
  - c) abrogé
  - d) Visa des décisions d'effectif  
Décret n°2017-942 du 10 mai 2017 relatif au permis d'armement (art.4)
  - e) Organisation et pilotage des conciliations dans le cadre des litiges individuels du travail  
Décret n°59-1377 du 20 novembre 1959 modifiant le titre VII du code du travail maritime et relatif aux litiges entre armateurs et marins.
  - f) Visa du document « acte de francisation et titre de navigation » des navires de plaisances  
Arrêté du 30 novembre 1999, relatif à l'immatriculation des navires de plaisance en eaux maritimes.
  - g) Présidence de la commission locale de pilotage  
Décret n°69-515 du 19 mai 1969 relatif au régime de pilotage dans les eaux maritimes et arrêté du 18 avril 1986 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2009 fixant les compétences et la composition de la commission locale de pilotage.
  - h) Visa des décisions de permis de circulation  
Loi n°42-427 du 1er avril 1947 abrogé par l'ordonnance n°2010-1307 du 28 octobre 2010.
  - i) Visa des livrets professionnels maritimes

Loi du 13 décembre 1926 modifiée portant code du travail maritime, notamment son article 14 ; décret n°67-690 du 7 août 1967 relatif à l'exercice de la profession de marin ; arrêté du 24 janvier 2007 relatif au livret professionnel maritime.

j) Visa des décisions de reclassement/surclassement des marins émises par l'ENIM

Décret n°52-540 du 7 mai 1952 modifiant le décret n° 48-1709 du 5 novembre 1948, décret n°68-902 du 7 octobre 1968, décret n°90-1137 du 21 décembre 1990, relatifs au salaire forfaitaire servant de base au calcul des cotisations des marins et des contributions des armateurs au profit des caisses de l'ENIM ; convention MEDDM/ENIM du 21 octobre 2010.

k) Visa des cartes de circulation des navires de plaisance

Arrêté du 30 novembre 1999 relatif à l'immatriculation des navires de plaisances en eaux maritimes.

l) Conciliation entre les marins et leurs employeurs

Décret n° 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs

Article 2 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment celles de l'arrêté du 24 janvier 2018 sont abrogées.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : Le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER

**Arrêté DDTM-DIR-2018-10 du 12 juillet 2018 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER à certains de ses collaborateurs**

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets, hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU la circulaire du 5 mars 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, portant sur la modification du régime de délégation de signature des préfets ;

VU la circulaire du premier ministre n°5389/SG du 15 juin 2009 relative à la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18-15 du 20 février 2018 donnant délégation de signature à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche.

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

M. Karl KULINICZ, ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1er groupe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 18-15 du 20 février 2018 conférée à M. Jean KUGLER.

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 18-15 du 20 février 2018 conférée à M. Jean KUGLER.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite des références indiquées pour chacun et figurant en annexe de la délégation de signature du 18-15 du 20 février 2018 conférée à M. Jean KUGLER.

**Direction**

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Isabelle DENIS, attachée d'administration, en tant que responsable de la mission juridique.	DIR/JUR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-b1 à A1-b2 paragraphe 1 de A1-d1

**SG**

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chef du service Secrétariat Général En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme BAUVEVEIX Milcah, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité PRH ou Mme Marie-Noëlle MABIRE, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité Budget-Comptabilité-Logistique-Immobilier excepté pour la partie « transports »	SG/DIR	Administration et organisation générale A1-a1 à A1-c1 excepté le paragraphe 7 de A1-a1 et les éléments précisés dans la décision autorisant la signature des actes de gestion du personnel A1-e1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Milcah BAUVEVEIX, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité Pilotage Ressources Humaines.	SG/PRH	Administration et organisation générale paragraphe 1 à 5 de A1-a1
Mme Marie-Noëlle MABIRE, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité Budget-Comptabilité-Logistique-Immobilier. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MABIRE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Elise THIERREE secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale en tant qu'adjoint au responsable de l'unité BCL.	SG/BCLI	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-c1

**Service Expertise Territoriale Risques et Sécurité**

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service Expertise Territoriale Risques et Sécurité.	SETRIS/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 Éducation et circulation routières, transports A3-a1 à A3-d1 Aménagement et urbanisme A5-a6 et A5-a7 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Solange CHARPENTIER, technicien supérieur en chef du développement durable,	SETRIS/GEOM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
en tant que responsable de l'unité géomatique. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CHARPENTIER, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Marc BRENDEL technicien supérieur en chef du développement durable.		
Mme Christelle BERNIER, déléguée du permis de conduire, en tant que responsable de l'unité éducation routière. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BERNIER, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Dominique LECAPLAIN, inspecteur du permis de conduire.	SETRIS/ER	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Éducation routière A3-a1 à A3-a2
M. Sébastien COLOMBO, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité sécurité routière déplacements. En cas d'absence ou d'empêchement de M. COLOMBO, la délégation qui lui est conférée est donnée à : - M. Christophe FRELIN, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint - M. Hubert JOUVET, technicien supérieur en chef du développement durable en tant que chargé de mission coordination sécurité routière uniquement pour la partie «Éducation et circulation routières, transports » .	SETRIS/SRD	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b2 Éducation et circulation routières, transports A3-b1 à A3-c1 A3-c3 à A3-d1
M. David LESENECHAL, ingénieur des travaux publics de l'État en tant que responsable de l'unité risques et soutien crise. En cas d'absence ou d'empêchement de M. LESENECHAL, la délégation qui lui est conférée est donnée à Lydie MARC, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.	SETRIS/RISC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Éducation et circulation routières, transports A3-c2 à A3-d1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4

#### Service Aménagement Durable des Territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Dominique ETIENNE ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service Aménagement Durable des Territoires à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2018.	SADT/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) - paragraphe 1 de A1-d1 ; A1-e1 Construction A4-d1 et A4-e1 Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a5 ; A5-a8 à A5-d1 A5-f1 à A5-g1 ; A5-i1 à A5-i5, A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
M Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant qu'adjoint au chef du SADT à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018	SADT/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-d1 et A4-e1 Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a5 ; A5-a8 à A5-d1 A5-i1 à A5-i4 ; A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1
Mme Aude FORESTIER-GIRARD, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité urbanisme En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FORESTIER-GIRARD, la délégation qui leur est conférée est donnée à M. Franck HALLEY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint de l'unité.	SADT/URBA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Aménagement et urbanisme A5-a3, A5-a5, A5-a8 ; A5-b1 à A5-b7 ; A5-d1
Mme FERRAND Nathalie, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité qualité de la construction. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FERRAND Nathalie, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Sylvain LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint de l'unité jusqu'au 31 août 2018	SADT/QC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-d1 Aménagement et urbanisme A5-i1, A5-i2, A5-j1 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1
M. Sylvain LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint de l'unité jusqu'au 31 août 2018	SADT/QC	Construction A4-d1 Aménagement et urbanisme A5-i1, A5-i2
M. Jean-Michel MARC, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité accompagnement des territoires jusqu'au 31 août 2018 M. Sylvain LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité accompagnement des territoires à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018	SADT/AT	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1

#### Service Environnement

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de	SE/DIR	Administration et organisation générale

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
l'État, en tant que chef du service environnement. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy BRUN, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports »		paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges rég par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 ; A1-e1 <b>Gestion et conservation du domaine public</b> A2-c4, A2-c9 et A2-c10 <b>Aménagement et urbanisme</b> A5-h1, A5-k1 ; A5-n <b>Ingénierie publique</b> A7-a1 et A7-b1 <b>Environnement</b> A9-a1 à A9-h1 <b>dans le cadre des astreintes : Transports</b> A3-c4
M. Patrice PEROCHEAU, ingénieur territorial principal en tant que chargé de mission SISPEA et SOCLE	SE/DIR	<b>Environnement</b> A9-g1 et A9-h1
M. Gilles BERREE ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission barrage de la Sélune.	SE/MBS	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 <b>Environnement</b> A9-a1
Mme Isabelle Charles, technicien agricole, et Mme Angélique GRANGER, technicien supérieur en chef du développement durable en tant que responsable de l'unité protection de la ressource et aménagement par intérim conjoint jusqu'au 31 août 2018. Mme Marie BATAILLE attachée d'administration de l'État en tant que responsable de l'unité protection de la ressource et aménagement à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018	SE/ PRA	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1
M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité forêt, nature et biodiversité.	SE/FNB	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 <b>Environnement</b> A9-a9, A9-c1 à A9-e1 et A9-h1
Mme Célia LE GALL, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité eaux et milieux aquatiques En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LE GALL, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. William BLANCHIN, technicien en chef.	SE/ EMA	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 <b>Gestion et conservation du domaine public</b> A2-c4, A2-c9 et A2-c10 <b>Environnement</b> A9-a1 à A9-a7, A9-a9, A9-b1, A9-f1 et A9-h1

#### Service Habitat Construction et Ville

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration de l'équipement, en tant que chef du service habitat, construction et ville.	SHCV/DIR	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 et A1-e1 <b>Construction</b> A4-a1 à A4-c5 et A4-e1 <b>dans le cadre des astreintes : Transports</b> A3-c4
Mme Alexandra DEFREMONTE, ingénieur des travaux publics de l'État en tant que chargé de mission rénovation urbaine	SHCV/DIR	<b>Construction</b> A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-e1
Mme Marie-Noëlle JOURDAN, attachée d'administration de l'État en tant que responsable de l'unité politique de l'habitat.	SHCV/PH	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 <b>Construction</b> A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-e1
M. Éric MARIE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité habitat privé.	SHCV/HP	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 ; A4-e1

#### Service Économie Agricole et des territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Maiwenn BERROU ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service économie agricole et des territoires jusqu'au 31 août 2018 Mme SIMON Catherine, inspecteur santé publique vétérinaire, en tant que chef du service économie agricole et des territoires à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BERROU ou Mme SIMON, la délégation qui lui est conférée est donnée à Natacha COLINOT ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en tant qu'adjoint au chef du SEAT, excepté pour la partie « transports ». En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BERROU, Mme SIMON et de Mme COLINOT, la délégation qui leur est conférée est donnée à Mme Marie-Catherine MONIER ingénieur divisionnaire de l'agriculture et à Mme Jeannine HINCHET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, excepté pour la partie « transports ».	SEAT/DIR	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 <b>Production-organisation économique et conjoncture</b> A10-a1 à A10-o1 <b>Subventions d'investissement</b> A11-a1 et A11-b1 <b>dans le cadre des astreintes : Transports</b> A3-c4
Mme Marie-Catherine MONIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité aides directes.	SEAT/ aides directes	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 <b>Production-organisation économique et conjoncture</b> A10-a1 à A10-o1 <b>Subventions d'investissement</b> A11-a1 et A11-b1
M Pascal BRUN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en tant que responsable de l'unité Projets et Vie	SEAT/ PVEA	<b>Administration et organisation générale</b> paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
des Exploitations Agricoles En cas d'absence ou d'empêchement de M. BRUN, la délégation qui lui est conférée est donnée à Jeannine HINCHET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.		Production-organisation économique et conjoncture A10-a1 à A10-o1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1

#### Service mer et littoral

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Claire DAGUZE, administrateur principal des affaires maritimes, en tant que chef du service mer et littoral jusqu'au 31 juillet 2018 M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que chef du service mer et littoral à compter du 1 <sup>er</sup> août 2018 En cas d'absence ou d'empêchement de M. POTIN, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Célia d'HERVE administrateur 2 <sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, en tant que responsable de l'unité PAM.	SML/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b5 ; A2-b7 à A2-b9 ; A2-b11 ; A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-e1 Domaine maritime A8-a1 à A8-i1 Environnement A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-h1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
M. Jérôme DOREY, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales.	SML/CPML	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; et A1-e1 Aménagement et urbanisme A5-e1
M. Ronan FLEURY, attaché de l'administration en tant que responsable du pôle gestion du littoral. En cas d'absence ou d'empêchement de M. FLEURY, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Pierre-Marie HERBAUX, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie en tant qu'adjoint et chef du bureau domaine public maritime.	SML/ pôle GL	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à a2-b4a et A2-b5 ; A2-b7 à A2-b9 A2-b11, A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-e1 Environnement A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-h1
M. Bruno POTIN ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable chef du service mer et littoral Mme Stéphanie LAGOUCHE, dessinatrice, ou M. David ETASSE ou Mme Julie RIVIERE, techniciens supérieurs du développement durable spécialité NSMG pour la partie domaine maritime A8-e5 et A8-f5 uniquement.	SML / pôle CM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 Domaine maritime A8-f1 à A8-f5 ; A8-g4 et A8-g5 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Célia d'HERVE administrateur 2 <sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle pêches et activités maritimes.	SML/ pôle PAM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-c Domaine maritime A8-a1 à A8-a2, A8-d1 et A8-d2 A8-f1 à A8-f5, A8-g1 à A8-g6 ; A8-i1 à A8-i2
M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques agricoles en tant que responsable du pôle navigation professionnelle et de plaisance par intérim.	SML/ pôle NPP	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 Domaine maritime A8-b1 à A8-e2
M. François MONTAGNE, capitaine de port de classe normale en tant que commandant du port de Cherbourg	SML/ Capitainerie	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1

#### Délégations Territoriales

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Sébastien SAILLENFEST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre. Mme Sophie BLAINVILLE-WELLBURN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud.	DT Nord  DT Centre  DT Sud	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4a Paragraphe 1 de A2-b7 – A2-b8 A2-b9 et A2-b11 ; A2-c4 ; A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b6 ; A5-d1 à A5-e1 ; A5-k1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Véronique LEBRIS, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Nord; Mme Patricia STAB, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Centre ; M. Jean-Paul DAVAL, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Sud.	DT Nord  DT Centre  DT Sud	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4a Paragraphe 1 de A2-b7 - A2-b8 A2-c4, A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b5, A5-b6 ; A5-d1 à A5-e1 ; A5-k1
M. Benjamin ROULT, technicien supérieur principal du développement durable, Mme Anne-Marie BASNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale en tant que référent urbanisme en délégation territoriale.	DT Nord  DT Centre	Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Rémy BRUN, Mme Maïwenn BERROU, Mme Catherine SIMON, Mme Claire DAGUZE, M Bruno POTIN la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Rémy BRUN, Mme Maïwenn BERROU, Mme Catherine SIMON, Mme Claire DAGUZE, M Bruno POTIN ou Mme Cécile FLAUX.

Article 3 : La subdélégation de signature est accordée nominativement. Elle devient caduque en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Le fonctionnaire chargé de l'intérim (ou le suppléant) reçoit la subdélégation de signature, à condition qu'il ait été nominativement identifié dans le présent arrêté et dans la limite des références qui lui ont été indiquées.

Article 4 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté du 21 février 2018 sont abrogées.

Article 5 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture

Signé : Pour le Préfet, Le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER

**Arrêté DDTM-DIR-2018-11 du 12 juillet 2018 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER aux ordonnateurs secondaires délégués**

VU le code des collectivités territoriales et le code des marchés publics ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

VU l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifiés par les arrêtés du 18 juin 2005 et du 25 octobre 2005 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-136 du 26 avril 2017 portant délégation de signature de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses ;

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Karl KULINICZ, ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1<sup>er</sup> groupe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 susvisé,
- M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 susvisé.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagement juridique au visa de la DRFIP de Basse-Normandie
- les pièces comptables et documents relatifs au mandatement des dépenses,
- les émissions des titres de recettes,

à :

- Cécile FLAUX ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État en qualité de chef de service du service Secrétariat Général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX, la subdélégation qui lui est conférée, est donnée à Marie-Noëlle MABIRE attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité BCLI

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences : en tant que gestionnaires :

- les pièces comptables et documents relatifs à l'engagement comptable et juridique, à la constatation et à la liquidation après constatation du service fait des dépenses, à :
- M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'Etat, chef du service expertise territoriale risques et sécurité,
- M. Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018
- M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service environnement,
- M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration de l'équipement, chef du service habitat, construction et ville,
- Mme Maïwenn BERROU, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service économie agricole et des territoires, jusqu'au 31 août 2018
- Mme Catherine SIMON, inspecteur santé publique vétérinaire, chef du service économie agricole et des territoires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018
- Mme Claire DAGUZE, administrateur principal des affaires maritimes, chef du service mer et littoral jusqu'au 31 juillet 2018
- M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service mer et littoral à compter du 1<sup>er</sup> août 2018

Article 4 : Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions et crédits délégués, passent et signent à cet effet les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commandes et constatent les services faits pour un montant maximum, dans leurs domaines respectifs, défini comme suit :

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond HT
DIRECTION			
DIR	FLAUX Cécile	A tech	25 000 €
DIR	DENIS Isabelle	A adm	25 000 €
SG			

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond HT
BCLI	MABIRE Marie-Noëlle	A adm	25 000 €
BCLI	THIERREE Élise	B adm	4 000 €
BCLI	THIERREE Élise en cas d'empêchement ou d'absence de Marie-Noëlle Mabire	B adm	25 000 €
BCLI	POULLAIN Christèle	C adm	4 000 €
BCLI	ALLAIN Michel	C adm	4 000 €
BCLI	BONNAIRE Sandrine	C adm	4 000 €
SIDSIC	CAPITAINE Bernard	B tech	4 000 €
SADT			
SADT/DIR	MARC Jean-Michel	A tech	10 000 €
SADT/URBA	FORESTIER-GIRARD Aude	A adm	10 000 €
SE			
SE/MBS	BERREE Gilles	A tech	25 000 €
SE/EMA	LE GALL Célia	A tech	4 000 €
SETRIS			
SETRIS/RISC	LESENECHAL David	A tech	10 000 €
SETRIS/SRD	COLOMBO Sébastien	A tech	4 000 €
SETRIS/SRD	FRELIN CHRISTOPHE	B tech	4 000 €
SETRIS/SRD	JOUVET Hubert	B tech	4 000 €
SETRIS/ER	BERNIER Christelle	A adm	10 000 €
SHCV			
SHCV/PH	JOURDAN Marie-Noëlle	A adm	30 000 €
SHCV/HP	MARIE Éric	B adm	30 000 €
SML			
SML/CAP	MONTAGNE François	A tech	1 000 €
SML/CAP	DESTABLE Eric	A tech	1 000 €
Délégations territoriales			
Nord	SAILLENFEST Sébastien	A tech	25 000 €
Nord	LE BRIS Véronique	B tech	4 000 €
Centre	JUGE Thierry	A tech	25 000 €
Centre	STAB Patricia	B adm	4 000 €
Centre	DANIEL Florence	B adm	4 000 €
Sud	BLAINVILLE-WELLBURN Sophie	A tech	25 000 €
Sud	DAVAL Jean-Paul	B tech	4 000 €
Sud	BOUQUILLON Bernard	B tech	4 000 €

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS Formulaires, les dépenses de la DDTM 50, par des demandes d'achat ou de subvention et d'en constater le service fait, après validation par leur hiérarchie.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
DIR		DEVIS JEAN-PASCAL	NON	OUI (tous BOP)
DIR		KULINICZ KARL	NON	OUI (tous BOP)
DT CENTRE	DT	DANIEL FLORENCE	OUI (BOP 333)	NON
DT SUD	DT	BOUQUILLON BERNARD	OUI (BOP 333)	NON
SML	DIR	DAGUZE CLAIRE	NON	OUI (BOP 113, 203, 205)
SML	DIR	POTIN BRUNO	NON	OUI (BOP 113, 203, 205)
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	NON	OUI (BOP 135)
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SADT	URBA	FORESTIER-GIRARD AUDE	OUI (BOP 135)	NON
SADT	URBA	BRANS SYLVIE	OUI (BOP 135)	NON
SE	DIR	BRUN REMY	NON	OUI (BOP 113)
SE	DIR	MONTAIGNE BRIGITTE	OUI (BOP 113)	NON
SE	MBS	BERREE GILLES	NON	OUI (BOP 113)
SE	EMA	LEGALL CÉLIA	NON	OUI (BOP 113)
SE	EMA	LELANDAIS ERIK	OUI (BOP 113)	NON
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	NON	OUI (BOP 181)
SETRIS	ER	BERNIER CHRISTELLE	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	ER	LECAPLAIN DOMINIQUE	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
SETRIS	RISC	MARC LYDIE	OUI (BOP 181)	NON
SETRIS	RISC	PALLY ISABELLE	OUI (BOP 181)	NON
SETRIS	RISC	LESENECHAL DAVID	OUI (BOP 181)	OUI (BOP 181)
SETRIS	SRD	COLOMBO SEBASTIEN	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	SRD	FRELIN CHRISTOPHE	OUI (BOP métier)	NON
SG	DIR	FLAUX CECILE	NON	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	THIERREE ELISE	OUI (tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	RENAULT THIERRY	OUI (BOP 113, 135, 203,205, 333)	NON
SG	BCLI	LARTIGOT EDITH	OUI (BOP 113, 135, 203,205, 333)	NON
SG	BCLI	ALLAIN MICHEL	OUI (tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	MABIRE MARIE-NOELLE	OUI (tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	BONNAIRE SANDRINE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE	OUI (tous BOP)	NON
SHCV	DIR	BREMAUD HUGUES-MARY	NON	OUI (BOP 135)
SHCV	PH	JOURDAN MARIE-NOELLE	OUI (BOP 135)	OUI (BOP 135)

Article 6 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager les dépenses de la DDTM 50 à l'aide de la carte d'achat et d'en contrôler l'utilisation.

Liste des utilisateurs de la carte d'achat :

Agents	Service	Procédure de dépense	Montant autorisé par transaction
Michel ALLAIN	SG/BCLI	Contrôle des achats, achat de fournitures, de proximité, papier, consommables et marché Lyréco, informatique	1 500 €
Elise THIERREE	SG/BCLI )		500 €
Florence DANIEL	DT Centre		500 €
Jean-Paul DAVAL	DT Sud		500 €
Bernard BOUQUILLON	DT Sud		500 €

Article 7 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des ordres de mission.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
DIR	DIR	KUGLER JEAN	OUI	
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI	
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI	
SG	DIR	FLAUX CECILE	OUI	OUI
SG	BCLI	MABIRE MARIE-NOELLE	OUI	OUI
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE		OUI
SG	BCLI	BONNAIRE SANDRINE		OUI
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE		OUI
SG	BCLI	THIERREE ELISE		OUI
SG	BCLI	RENAULT THIERRY		OUI
SML	DIR	DAGUZE CLAIRE	OUI	
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI	
SML	DIR	D'HERVE CELIA	OUI	
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	OUI	
SE	DIR	BRUN REMY	OUI	
SE	EMA	LELANDAIS Erik		OUI
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI	
SETRIS	ER	BERNIER CHRISTELLE		OUI
SETRIS	ER	LECAPLAIN DOMINIQUE		OUI
SHCV	DIR	BREMAUD HUGUES-MARY	OUI	
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI	
SEAT	DIR	BERROU MAIWENN	OUI	
DT NORD	DT	SAILLENFEST SEBASTIEN	OUI	
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI	
DT SUD	DT	BLAINVILLE-WELLBURN SOPHIE	OUI	

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
DT CENTRE	DT	DANIEL FLORENCE		OUI
DT SUD	DT	BOUQUILLON BERNARD		OUI

VH1 = valideur hiérarchique de niveau 1

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des états de frais.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE CONTROLEUR	PROFIL GESTIONNAIRE VALIDEUR
DIR	DIR	KUGLER JEAN	OUI		OUI
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI		OUI
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI		OUI
SG	DIR	FLAUX CECILE	OUI		OUI
SG	BCLI	MABIRE MARIE-NOELLE	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE		OUI	
SG	BCLI	BONNAIRE SANDRINE		OUI	
SG	DIR	LEBRUN ISABELLE		OUI	
SG	BCLI	THIERREE ELISE		OUI	
SG	BCLI	RENAULT THIERRY		OUI	
SML	DIR	DAGUZE CLAIRE	OUI		
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI		
SML	DIR	D'HERVE CELIA	OUI		
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	OUI		
SE	DIR	BRUN REMY	OUI		
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI		
SETRIS	ER	BERNIER CHRISTELLE		OUI	
SETRIS	ER	LECAPLAIN DOMINIQUE		OUI	
SHCV	DIR	BREMAUD HUGUES-MARY	OUI		
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI		
SEAT	DIR	BERROU MAIWENN	OUI		
DT NORD	DT	SAILLENFEST SEBASTIEN	OUI		
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI		
DT SUD	DT	BLAINVILLE-WELLBURN SOPHIE	OUI		

Article 9 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer l'ordonnancement des recettes relatives aux décomptes des concours de service de la DDTM pour le compte des collectivités et tiers à :

- M. Karl KULINICZ, ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1<sup>er</sup> groupe, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer.

Article 10: Intérim - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Rémy BRUN, M. Maïwenn BERROU, Mme Catherine SIMON, Mme Claire DAGUZE, M. Bruno POTIN la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Rémy BRUN, M. Maïwenn BERROU, Mme Catherine SIMON, Mme Claire DAGUZE, M. Bruno POTIN, Mme Cécile FLAUX.

Article 11 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté du 24 janvier 2018 sont abrogées.

Article 12 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour le Préfet, Le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER

**Arrêté DDTM-DIR-2018-12 du 12 juillet 2018 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche à certains agents en matière de fiscalité de l'urbanisme**

VU le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A,

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité, ainsi que ses articles L. 520-1 à L. 520-11 relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage ;

VU notamment les articles R. 331-9 et R. 331-14 du code de l'urbanisme relatifs au traitement des réclamations contentieuses liées à l'établissement des taxes d'urbanisme

VU les articles R. 333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;

VU notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires et de la mer à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 25 septembre 2015 portant nomination de M. Jean KUGLER directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche

Article 1 : Délégation de signature est donnée à

Monsieur Karl KULINICZ ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,

Monsieur Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,  
Monsieur Dominique ETIENNE ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires, à compter du 1er octobre 2018  
à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance pour création de locaux à usage de bureau, de locaux commerciaux et locaux de stockage
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,
- des avis d'admissions en non valeur,
- de la taxe locale d'équipement pour les autorisations déposées antérieurement au 1er mars 2012.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à

Monsieur Karl KULINICZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,

Monsieur Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires, à compter du 1er octobre 2018

Madame Aude FORESTIER-GIRARD, attachée d'administration, responsable de l'unité Urbanisme

Madame Isabelle PASQUETTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau fiscalité de l'unité Urbanisme

Monsieur Sébastien SAILLENFEST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, responsable de la Délégation Territoriale Nord

Madame Véronique LE BRIS, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de la Délégation Territoriale Nord

Monsieur Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement de l'Etat, responsable de la Délégation Territoriale Centre

Madame Patricia STAB, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieur, adjoint au responsable de la Délégation Territoriale Centre

Madame Sophie BLAINVILLE-WELLBURN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de la délégation territoriale Sud

Monsieur Jean-Paul DAVAL, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de la Délégation Territoriale Sud

à effet de signer les réponses relatives aux réclamations contentieuses liées à la détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,
- de la taxe locale d'équipement pour les autorisations déposées antérieurement au 1er mars 2012

Article 3 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté et notamment l'arrêté du 8 septembre 2017 sont abrogées.

Article 4 : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche

Signé : Pour le Préfet, Le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER

---

◆

**DIVERS**

---

**Centre hospitalier AVRANCHES, GRANVILLE, ST HILAIRE DU HAROUET, MORTAIN, ST JAMES et Centre d'accueil et de soins de ST JAMES**

***Avenant n° 1 du 29 juin 2018 à la décision portant délégation de signature - Version n° 5 - Janvier 2018***

Le Directeur des Centres Hospitaliers Avranches Granville, Saint Hilaire du Harcouët, Mortain, Saint James et du Centre d'Accueil et de Soins de Saint James,

Directeur de l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire « Groupe Hospitalier Mont Saint-Michel »,

Vu l'évolution de l'organigramme en date du 01<sup>er</sup> juillet 2018 du Centre Hospitalier de Saint Hilaire du Harcouët,

Décide :

A – Modifications

- Est modifié à la section III : Centre Hospitalier de Saint Hilaire du Harcouët – page 20 :

Article 8 – Garde administrative

Dans le cadre des gardes administratives du Centre Hospitalier de Saint Hilaire du Harcouët, délégation de signature est donnée à :

- Madame Monique LE GRAVIER, Attachée d'Administration Hospitalière
- Madame Brigitte GOBE, cadre de santé
- Madame Charline CORDON, cadre de santé
- Madame Fabienne ROBLOT, cadre de santé
- Madame Mathilde THIBERT, faisant fonction de cadre de santé
- Madame Marie-Agnès DESHAYES, IDEC du SSIAD
- Madame Catherine LECAPITAINE, faisant fonction de cadre de santé

Pour prendre au nom du Directeur toute décision urgente et signer toutes correspondances, actes et décisions nécessaires pour assurer la continuité de l'établissement, et qui ne peuvent pas attendre le retour du directeur délégué.

B – Dispositions générales

Article 1 – Cet avenant n° 1 à la décision portant délégation de signature – version n° 5 Janvier 2018 - sera communiqué au sein du Centre Hospitalier de Saint Hilaire du Harcouët. Il fera l'objet d'un affichage dans l'établissement par intranet, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Manche.

Article 2 – Cet avenant sera transmis aux trésoriers des Centre Hospitaliers d'Avranches – Granville, de Saint-Hilaire-Du-Harcouët en tant qu'il concerne les actes liés à la fonction d'ordonnateur du budget.

Article 3 - Le présent avenant prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Article 4 – Les délégations consenties au titre de cet avenant peuvent, à tout moment, être retirées par l'autorité délégante.

Signé : Le Directeur : Jean-Pierre HEURTEL